

Nota. Il résulte des prix moyens ci-dessus, et de la loi du 31 juillet 1834 : 1^o que le froment reste soumis au droit d'entrée de fr. 37-50 les 1,000 kil., et le seigle à celui de fr. 21-50 les 1,000 kil.; 2^o que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 25 centimes les 1,000 kil.

93. — 13 MARS 1844. — *Loi qui ouvre au budget de la dette publique pour 1844, un crédit supplémentaire de 41,211 fr. 57 centimes* (1). (Monit. du 16 mars 1845.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au budget de la dette publique pour 1844, un crédit supplémentaire de quarante et un mille deux cent onze fr. cinquante-sept centimes (41,211 fr. 57 c.), dont vingt mille fr. (20,000 fr.) seront ajoutés, par augmentation de crédit, à l'article 1^{er} du chapitre III du budget prémentionné, et serviront à acquitter les intérêts de cautionnement, tant de l'exercice 1844 que des exercices antérieurs.

Les autres vingt et un mille deux cent onze fr. cinquante-sept centimes (21,211 fr. 57 c.), seront employés à payer les intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État, et qui restent à liquider sur 1842 et 1843.

Ces 21,211 fr. 57 c. formeront le chapitre IV, article unique du budget de la dette publique pour 1844.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances (M. Mercier).

94. — 13 MARS 1845. — *Loi qui ouvre au département des finances, exercice 1844, un crédit supplémentaire de 42,554 francs 23 centimes* (2). (Monit. du 16 mars 1845.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Présentation à la chambre des représentants le 30 novembre 1844. — *Monit.* du 1^{er} décembre. — Rapport par M. Cogels le 14 février 1845. — Adoption le 1^{er} mars à l'unanimité des 49 membres présents.

Rapport au sénat par M. Siraut le 5 mars 1845. — Adoption sans discussion le 7 à l'unanimité des 28 membres présents.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 27 nov. 1844. — *Monit.* du 28. — Rapport par M. Ozy le 17 déc. — *Monit.* du 18. — Adoption le

Article unique. Il est ouvert au département des finances un crédit supplémentaire de quarante-deux mille cinq cent cinquante-quatre fr. vingt-trois centimes (42,554 fr. 23 c.), pour faire face, par suite de condamnations en garantie envers les communes de Petit-Rechain et Dison, au remboursement de capitaux et au paiement d'arrérages et d'intérêts judiciaires, dus aux dites communes du chef d'emprunt, relatifs à la construction de chaussées reprises par les ci-devant états provinciaux, au profit desquels l'État se trouve aujourd'hui placé.

Cette dépense formera le chapitre IX du budget du département des finances, exercice 1844.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances (M. Mercier).

95. — 13 MARS 1845. — *Loi prorogeant au 1^{er} mai 1846, l'art. 1^{er} de la loi du 12 avril 1835, concernant les péages du chemin de fer* (3). (Monit. du 16 mars 1845.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'art. 1^{er} de la loi du 12 avril 1835 (*Bulletin officiel*, n^o 196), concernant les péages du chemin de fer, est prorogé au 1^{er} mai 1846.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics (M. A. Dechamps).

96. — 14 MARS 1845. — *Arrêté royal convoquant le collège électoral de la commune de Villers-le-Peuplier (province de Liège)*. (Moniteur du 16 mars 1845.)

Léopold, etc. Vu le rapport du gouverneur de

1^{er} mars 1845 à l'unanimité des 51 membres présents.

Rapport au sénat par M. Siraut le 5 mars 1845. — Discussion les 6 et 7 mars. — Adoption le 7 à l'unanimité des 28 membres présents.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 5 mars 1845. — Rapport par M. Mast de Vries le 7 mars. — Discussion et adoption le même jour à l'unanimité des 54 membres présents.

Rapport au sénat par M. Daminet le 8 mars 1845. — Adoption sans discussion le 11 à l'unanimité des 55 membres présents.